

MAIRIE DE MONTAIMONT

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Du 2 décembre 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de Montaimont dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie de Montaimont, sous la présidence de Monsieur Claude PELLISSIER, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : Claude PELLISSIER, Guy GONTHIER, Emilie BONNIVARD, Robert REY, Jacqueline FERRIER, Jean-Claude DURAND, Frédéric SORNIN, Daniel PELLISSIER, Reine COURT.

Secrétaire de séance : Emilie BONNIVARD.

Absent : Damien MOREAU (procuration à Jean-Claude DURAND).

Ordre du jour :

- Primes de fin d'année
- Convention de financement dameuse
- Décision Modificative
- Admissions en non-valeur
- Indemnité Conseil Receveur Municipal
- Rapport SDAEP (Présentation et Validation)
- Questions diverses

Il est demandé d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Réhabilitation gîtes presbytères (2^{ème} phase)
- Adhésion au contrat de groupe pour la couverture des risques statutaires
- Tarifs frais de secours domaine skiable
- Absence d'infraction aux règles sanitaires en vue du classement de ST FRANCOIS LONGCHAMP en station touristique.

1. Primes de fin d'année

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 10 décembre 2007 par laquelle le Conseil Municipal instaurait une Indemnité d'Administration et de Technicité applicable au personnel communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

⇒ Décide de proroger l'Indemnité d'Administration et de Technicité qui sera versée annuellement.

Le règlement se fera sur le mois de décembre 2016.

⇒ Fixe le montant maximum de l'indemnité pour chaque catégorie d'agent de la façon suivante :

- Catégorie C : Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe : $478.96 \times 1.7 \times 1 = 814.23 \text{ €}$
- Catégorie C : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe : $478.96 \times 1.7 \times 1 = 814.23 \text{ €}$
- Catégorie C : Agent de Maîtrise Principal : $492.99 \times 1.7 \times 1 = 838.08 \text{ €}$
- Catégorie C : Agents techniques : $451.99 \times 1.6 \times 2 = 1\,446.37 \text{ €}$

La répartition se fera de manière individuelle par arrêté en tenant compte de la façon de servir de l'agent.

2. Convention de financement de la dameuse

La Commune de Montaimont a fait l'acquisition d'une dameuse d'occasion, Prinoth Husky de 2012, pour un montant de 114 000 € TTC, pour le compte du SIVU du Grand Coin afin d'assurer le damage de zone nordique, l'ancienne dameuse étant hors d'usage.

Cette acquisition a pu se faire grâce au Conseil général, et à l'intervention de Michel Bouvard, qui a accordé à la commune une subvention de 47 500 € via le Fonds départemental de Taxe Professionnelle destiné aux communes défavorisées.

Cet effort du Département est à souligner car l'avenir du Grand Coin a été mis en question face à la charge de cet investissement indispensable pour les communes, et la difficulté à le financer.

L'ensemble des communes membres du SIVU du Grand Coin a cofinancé le solde de cet investissement.

Il donne lecture d'une convention qui définit les modalités de financement de l'acquisition du matériel qui se monte à 114 000 € TTC ainsi que le plan de financement qui suit :

Subvention FDTP	47 500 €
Participation SIVU	17 150 €
Réserve parlementaire Mme SANTAIS	5 000 €
Participation 40 % MONTAIMONT	18 600 €
Participation 40 % PONTAMAFREY-MONTPASCAL	18 600 €
Participation 10 % LE CHATEL	4 650 €
Participation MONTVERNIER (dans la limite de)	2 500 €

La Commune de MONTAIMONT se chargera d'émettre à l'encontre des différentes collectivités les titres de recettes correspondant aux montants ci-dessus.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le financement de 18 600 euros pour la dameuse et le vote de la convention de financement entre communes.

3. Décision budgétaire modificative

Le Conseil municipal vote les décisions budgétaires modificatives suivantes pour équilibrer le budget :

BUDGET PRINCIPAL

- FONCTIONNEMENT : Augmentation de crédit de 7 547 €
- INVESTISSEMENT :
 - Matériel : + 100 000 €
 - Eclairage public : - 20 000 €
 - Bâtiments divers : - 80 000 €

BUDGET EAU :

- Admission non valeur (: + 1441 €
- Subvention de la commune : + 1441 €

4. Indemnité de conseil du Receveur municipal

Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'indemnité de conseil du receveur municipal.

5. Rapport du Schéma départemental d'alimentation en eau potable(SDAEP) : présentation et validation

Ce schéma préconise un certain nombre de travaux d'amélioration du réseau d'eau de Montaimont. La purification des réservoirs par la pose d'UV serait l'investissement le plus important à réaliser.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité ce schéma qui est consultable en Mairie.

6. Finalisation des travaux des gîtes

La première tranche des travaux des gîtes du presbytère est terminée. Il s'agissait des travaux les plus importants consistant à réunir deux gîtes et à créer une salle de rangement/laverie, en lieu et place de l'ancien appartement du rez-de-chaussée, trop humide pour être loué.

La deuxième phase, qui consiste à rénover l'ensemble des appartements commencera mi-décembre.

Le Conseil départemental apporte 12 000 € par appartement rénové dans les critères de gîtes de France et le Conseil régional a alloué 37 500 € pour la première phase des travaux.

La deuxième phase des travaux se monte à 94 596 HT.

Le Conseil municipal sollicitera l'Etat et la Région pour mobiliser des subventions sur cette deuxième phase, de même que de la réserve parlementaire.

7. Adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des statutaires

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat de groupe du CDG73 pour l'assurance des risques statutaires. Le taux pour cette couverture s'élèvera à 4.27 % contre 6.80 % en contrat individuel.

8. Tarifs des secours sur le domaine skiable de Saint-François-Longchamp (commune de Montaimont)

Le Conseil vote à l'unanimité des tarifs 2016/2017 des secours sur le domaine skiable de Saint-François-Longchamp :

Front de neige et petits soins : 52 €

Zone 1 (zone rapprochée) : 204 €

Zone 2 (éloignée) : 358 €

Hors zone : 716 €

Hors catégorie :

Coût horaire pisteur : 41 €

Coût horaire engin de damage : 173 €

Coût horaire d'un scooter : 21,50 €

Hélicoptère : 55,50 € la minute

Intervenant extérieur : tarif personnel

9. Attestation d'absence d'infraction aux règles sanitaires sur le territoire communal en vue du classement de Saint-François en commune touristique

Le Conseil atteste l'absence d'infraction aux règles sanitaires sur le territoire de la commune. Eu égard à la création de la commune nouvelle et au souhait de Saint-François d'être classée

en station touristique (ce qui permettra à la commune nouvelle de garder sa compétence et son indépendance en matière de promotion touristique), chaque commune doit réaliser cette attestation.

10. Questions diverses

- Ramassage des ordures ménagères : afin de répondre aux questions et attentes des habitants de La Perrière et du Bigot au sujet de l'emplacement des conteneurs, la Commune sollicite du SIRTOMM un nouveau bilan.
- Salle des associations : la Commune a réalisé des travaux de rénovation de la salle des associations et du préau, à côté de la bibliothèque. Le Conseil municipal se réjouit que l'association des parents d'élèves de Montaimont l'utilise pour des ateliers créatifs pour les enfants. L'objectif était de mettre cette salle à disposition des associations de Montaimont, pour leurs réunions, etc. L'objectif est donc rempli. Le Conseil souhaite finaliser les travaux de cet espace en refaisant faire le sol du préau.
- Le Conseil municipal approuve la dépense de 400 € pour l'acquisition de livres en faveur de la bibliothèque. Il s'engage à mettre le wifi gratuit avec code d'accès, à la bibliothèque.
- Des travaux pour réhabiliter la piste de la Merdière seront réalisés au printemps par le RTM. La coupe de bois dans ce secteur s'est vendue 35 390 €.
- Le Conseil est en attente de plusieurs devis pour la réalisation du local du Comité des fêtes et relance les entreprises.
- La Commune réalisera en 2017 les travaux au cimetière pour (6 caveaux de 6 places et 6 de 4 places). Le montant estimatif est de 109 000 €.

Vu par Nous, Maire de la Commune de MONTAIMONT pour être affiché le 20 décembre 2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A MONTAIMONT, le 16 décembre 2016.

Le Maire,

The image shows the official seal of the Commune de Montaimont, which is circular and contains the text 'COMMUNE DE MONTAIMONT' and '1889'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.